

5 - Exercice 2012 - Décision modificative n° 3

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La décision modificative n° 3, dernière étape budgétaire de l'exercice en mouvements réels, présente un volume global net de 1,31 M€ dont 0,38 M€ en mouvements d'ordre et 0,93 M€ en mouvements réels.

I - Le Budget principal

Sur 1 511 638 € proposés en dépenses et en recettes, 361 269 € concernent les mouvements d'ordre suivants :

- . 205 370 € viennent abonder le virement à la section d'investissement
- . 82 579 € sont destinés à comptabiliser le transfert pour droit à déduction de TVA relatif à des travaux d'investissement réalisés au camping municipal en 2011 et 2012
- . 73 320 € permettent de constater comptablement la valeur des opérations découlant de cessions à l'euro symbolique intervenues en cours d'année.

Les mouvements réels s'équilibrent en conséquence à 1 150 369 €, toutes sections confondues.

1 - Section de fonctionnement

Les mouvements réels proposés, respectivement de + 362 174 € en dépenses et de + 567 544 € en recettes se décomposent comme suit :

A - Principales inscriptions en dépenses :

La répartition par chapitre s'établit comme suit :

- **+ 43 427 € au chapitre 011** (Charges à caractère général), dont notamment + 68 882 € pour l'achat et la diffusion du livre disque (voir délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2012) dans l'attente du versement de la subvention d'égal montant de la Région de Franche-Comté.
- 65 884 € concernent des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires.
Enfin, la réaffectation en dépenses de multiples recettes (notamment des subventions à percevoir) nécessite l'inscription d'un montant de crédit à ce chapitre de + 27 366 €.

- **+ 65 395 € au chapitre 012** (Charges de personnel), qui résultent de multiples ajustements entre chapitres budgétaires équilibrés, notamment au titre de la numérisation des collections des musées.

- **+ 149 251 € au chapitre 65** (Autres charges de gestion courante), dont principalement 165 000 € au titre de l'ajustement de la subvention 2012 à l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial suite à un réajustement de la recette liée à la mise à disposition de personnel par la Ville.

- **+ 104 101 € au chapitre 67** (Charges exceptionnelles) afin de permettre comme le prévoit l'instruction budgétaire M14 la régularisation de recettes rattachées au cours de l'exercice précédent.

B - Principales inscriptions en recettes :

- **+ 175 074 € au chapitre 70** (Produits des services, du domaine et ventes), dont principalement 165 000 € suite à l'augmentation de la recette liée à la facturation de mise à disposition de personnel à l'Etablissement Public de la Citadelle.

- **- 457 250 € au chapitre 73** (Impôts et taxes) : des ajustements à hauteur de - 374 250 € et de - 83 000 € sont rendus nécessaires respectivement sur les recettes de stationnement et de taxes de publicité au vu des premières estimations de réalisations de l'exercice.

• **+ 536 261 € au chapitre 74** (Dotations et participations) : la notification par le Conseil Général du Doubs sur l'exercice 2012 de deux années et d'un reliquat de fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle permet l'inscription d'une recette supplémentaire de 459 246 €. Les notifications et réinscriptions attendues de subventions pour 77 015 € complètent la prévision faite à ce chapitre.

• **+ 123 376 € au chapitre 75** (Autres produits de gestion courante) pour principalement prendre en compte une régularisation de TVA.

• **+ 190 083 € au chapitre 77** (Produits exceptionnels) suite notamment à l'encaissement de vente de Certificats d'Economie d'Energie (124 751 €) et d'une indemnité de sinistre (64 128 €).

2 - Section d'investissement

Sur le budget principal, les mouvements réels en investissement représentent 788 195 € en dépenses et 582 825 € en recettes.

A - Principales inscriptions en dépenses :

• **+ 10 910 € au chapitre 20** (Immobilisations incorporelles), liés à des ajustements budgétaires entre chapitre.

• **+ 45 000 € au chapitre 204** (Subventions d'équipement), dont 35 000 € pour verser la première tranche de subvention d'équipement dans le cadre de la réfection de la carrière du centre équestre de l'Etrier Bisontin, conformément à la délibération proposée au présent Conseil Municipal et 8 000 € d'ajustements budgétaires équilibrés pour le versement de la subvention d'équipement complémentaire à l'ISBA, pour le remplacement du four à céramique.

• **+ 707 285 € au chapitre 21** (Immobilisations corporelles) : des ajustements budgétaires sont ainsi prévus pour le financement de diverses dépenses relatives à la voirie (323 000 €). De même, il est proposé d'inscrire des crédits pour engager les travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour jeunes de 8 à 14 ans au Parc Sircoulon dans le secteur des Clairs-Soleils (80 936 €).

• **+ 20 000 € au chapitre 23** (Immobilisations en cours), pour permettre de solder le marché relatif aux travaux de la rue René Char à Châteaufarine.

B) Principales inscriptions en recettes :

• **+ 395 408 € au chapitre 13** (subventions d'investissement), principalement liés à l'inscription des subventions notifiées à la Ville pour les projets qu'elle mène. Parmi les principales aides financières figurent ainsi des subventions de l'Etat (DRAC) pour les travaux de rénovation des remparts de la Gare d'Eau (90 341 €), du Département du Doubs dans le cadre de l'aménagement de la chapelle de semaine de l'église Sainte-Madeleine (8 817 €) et de l'ACSE au titre de la sécurisation des espaces publics (10 000 €). Par ailleurs, la prévision liée aux participations pour non réalisation d'aires de stationnement est ajustée en fonction des réalisations constatées (+ 158 506 €).

• **- 166 781 € au chapitre 024** (produits cessions immobilisations), qui résultent d'un ajustement de la prévision budgétaire en fonction des encaissements réalisés sur l'exercice.

• **+ 265 550 € au chapitre 10** (dotations, fonds divers), qui permet de constater le dynamisme de la Taxe Locale d'Equipement.

II - Les Budgets annexes

Hors mouvements d'ordre, cette décision modificative propose globalement - 222 071 € en dépenses et en recettes.

En fonctionnement, les budgets assainissement et SSADPA présentent des redéploiements de crédits mineurs entre chapitres budgétaires sans incidence sur le volume global des crédits votés. Sur le budget Forêts, des régularisations de crédits liées aux dotations aux amortissements occasionnent des inscriptions de crédits pour 7 000 € d'opérations d'ordre.

1) Les dépenses réelles d'investissement

Le budget Eau propose un ajustement de crédits global de - 277 000 € réparti sur le chapitre 21 «immobilisations corporelles» (- 210 000 €) et sur le chapitre 23 «immobilisations en cours» (- 67 000 €).

Le budget Assainissement propose un ajustement à la hausse de + 62 000 € au titre des dépenses d'équipement alors qu'un ajustement à la baisse de - 5 918 € est proposé sur le budget Forêts.

2) Les recettes réelles d'investissement

Les ajustements de crédits d'équipement évoqués ci-dessus s'accompagnent sur le budget Eau et Assainissement d'ajustements budgétaires sur les inscriptions de recours à l'emprunt qui s'élèvent respectivement à - 387 000 € et + 175 406 €. La présente décision modificative prend en compte également des modifications à la hausse comme à la baisse sur les différentes autres recettes notamment sur le poste des subventions à percevoir.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2012 par chapitre et par nature de manière globale, conformément aux balances et au document budgétaire ci-annexés.

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé	Budget Principal	Assainissement	SSADPA	Forêts
011	Charges à caractère général	43 427,00	-6 653,00	-400,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 395,00		400,00	
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	149 251,00			
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus				
	Total dépenses de gestion des services	288 073,00	-6 653,00		
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	104 101,00	5 500,00		
68	Dotations aux provisions				
022	Dépenses imprévues				
M22	SSADPA				
	Total dépenses réelles de fonctionnement	362 174,00	-1 153,00		
023	Virement à la section d'investissement	205 370,00			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		1 153,00		7 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.				
M22	SSADPA				
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	205 370,00	1 153,00		7 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	567 544,00			7 000,00
D 002	Résultat reporté				
	Restes à réaliser N-1				
	TOTAL DES DEPENSES	567 544,00			7 000,00
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes	175 074,00			-5 918,00
73	Impôts et taxes	-457 250,00			
74	Dotations et participations	536 261,00			
75	Autres produits de gestion courante	123 376,00			
	Total recettes de gestion des services	377 461,00			-5 918,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	190 083,00			
78	Reprises sur provisions				
M22	SSADPA				
	Total recettes réelles de fonctionnement	567 544,00			-5 918,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections				12 918,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.				
M22	SSADPA				
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	567 544,00			12 918,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	567 544,00			7 000,00
R 002	Résultat reporté				
	Restes à réaliser N-1				
	TOTAL DES RECETTES	567 544,00			7 000,00
	RESULTAT SECTION				

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Budget Principal	Eau	Assainissement	Forêts
20	Immobilisations incorporelles	10 910,00			
204	Subventions d'équipement	45 000,00			
21	Immobilisations corporelles	707 285,00	-210 000,00	-70 000,00	-5 918,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	20 000,00	-87 000,00	132 000,00	
	Total dépenses d'équipement	783 195,00	-277 000,00	62 000,00	-5 918,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	5 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total dépenses financières	5 000,00			
	Total dépenses réelles d'investissement	788 195,00	-277 000,00	62 000,00	-5 918,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)				12 918,00
041	Opérations patrimoniales	155 899,00			
M22	SSADPA				
	Total dépenses d'ordre d'investissement	155 899,00			12 918,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	944 094,00	-277 000,00	62 000,00	7 000,00
D 001	Résultat reporté				
	TOTAL DES DEPENSES	944 094,00	-277 000,00	62 000,00	7 000,00
13	Subventions d'investissement	395 408,00		-114 559,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	-387 000,00	175 406,00	
024	Produits cessions immobilisations	-166 781,00			
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement				
21	Immobilisations corporelles	1 069,00			
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours		110 000,00		
	Total recettes d'équipement	234 696,00	-277 000,00	60 847,00	
	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	285 560,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
18	Compte de liaison : affectation à...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	82 579,00			
	Total recettes financières	348 129,00			
	Total recettes réelles d'investissement	582 825,00	-277 000,00	60 847,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	205 370,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections				7 000,00
041	Opérations patrimoniales	155 899,00		1 153,00	
M22	SSADPA				
	Total recettes d'ordre d'investissement	361 269,00		1 153,00	7 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	944 094,00	-277 000,00	62 000,00	7 000,00
R 001	Résultat reporté				
	TOTAL DES RECETTES RESULTAT SECTION	944 094,00	-277 000,00	62 000,00	7 000,00

«**M. LE MAIRE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette Décision Modificative pour un montant de 1 511 638 € pour le budget principal et à - 201 000 € pour les budgets annexes. Je répondrai à vos questions sur ce sujet. Monsieur ROSSELOT, je vous donne volontiers la parole.

M. Jean ROSSELOT : J'ai une observation à faire et une question à poser ensuite. L'observation -pour que nos concitoyens bisontins le sachent- relève du document que vous nous avez donné, toujours le même tableau indicateur de la situation financière, de la silhouette financière de notre commune et ce tableau, je tiens à le préciser devant les Bisontins, situe la commune de Besançon en position de bonnet d'âne de la classe des communes de même taille sur le plan financier. Quelques exemples que vous nous donnez par vos ratios même, nous dépensons beaucoup plus que la moyenne nationale pour le train de vie, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement de la commune, et ce n'est pas d'aujourd'hui. En revanche et c'est pourtant cela l'enjeu de la citoyenneté, nous dépensons beaucoup moins que la moyenne nationale en ce qui concerne l'investissement, l'investissement qui est profitable à nos concitoyens. En plus, la pression fiscale dans notre commune autrefois je résumais cela en disant : «vous faites suer le burnous», eh bien vous continuez, la pression fiscale dans notre commune, que les Bisontins le sachent, est plus élevée que celle de la moyenne nationale en France. Deux indicateurs le prouvent, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et l'impôt foncier par habitant ; donc cette situation-là n'est pas d'aujourd'hui, elle dure, et que les Bisontins le sachent, nous sommes dans une situation financière que vous aggravez par votre talent d'augmenter toujours les impôts. Cela, c'était l'observation.

La question que j'ai à poser concerne ce que vous inscrivez à la Décision Modificative : 707 000 € en plus pour le financement de ce que vous appelez «diverses dépenses relatives à la voirie». Je voudrais bien savoir à quoi cela correspond. J'espère que c'est pour réparer l'énorme injustice du Tram qui fait qu'il y aura ceux qui auront la rolls, ceux qui sont placés sur l'axe du Tram, et puis ceux qui habitent Les Torcols, Montrapon, Montboucons, Saint-Claude, Saint-Ferjeux, Tilleroyes, qui n'auront rien du tout de plus qu'avant, sinon ce qui va avec les bus d'aujourd'hui, c'est-à-dire les embouteillages et les lenteurs ; c'est un véritable scandale de la part d'un socialiste qui veut toujours lutter contre les inégalités de créer l'inégalité la plus monstrueuse en terme d'accès au service public des transports. Alors je voudrais savoir, j'espère que... vous avez la parole ! (rires).

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT vous avez terminé ? Bien, je vais vous répondre déjà sur le fonctionnement. Dans votre empressement à démontrer la mauvaise gestion du Maire, mais ça c'est habituel depuis que vous êtes là, vous avez comparé, vous n'avez pas bien lu alors que c'est indiqué dessous, des valeurs du CA 2011 par rapport à un BP... si, si, c'est la moyenne de la strate, il faudra que l'on compare de CA à CA et de BP à BP, si, c'est la vérité ! Vous voyez bien là, dans la première colonne, valeur commune imposition en vigueur au 01.02.12 c'est un CA et à côté c'est un BP, donc vous ne comparez pas les mêmes choses. Cela dit, je vais quand même vous répondre trois choses. Sur le fonctionnement c'est vrai qu'à Besançon nous avons des dépenses de fonctionnement élevées parce que nous avons, et je le dis aussi à toutes les Bisontines et à tous les Bisontins, un service public de qualité. Nous pourrions dépenser moins si effectivement nous confions la garde de nos écoles à des sociétés spécialisées pour cela ; nous pourrions dépenser moins en fonctionnement si nous faisons faire les repas des cantines scolaires par de grandes sociétés peu préoccupées de développement durable, beaucoup moins que nous en tout cas et cela nous coûterait beaucoup moins cher, oui nous pourrions apparemment dépenser moins, parce que cela serait payé par ailleurs, si effectivement l'eau et l'assainissement -mais ça je vous l'ai déjà dit dix fois, vingt fois- n'étaient pas en régie mais on le paierait par ailleurs, etc., etc. Vous savez très bien qu'en supprimant le service public à Besançon et en privatisant tout, on pourrait effectivement supprimer certainement plus de 1 000 emplois et réduire ainsi les frais de fonctionnement. Ce n'est pas notre volonté, nous voulons un service public de qualité et un service public de qualité qui soit rendu au niveau du public.

Concernant l'investissement, là je crois que vous allez quand même fort puisque cette année nous allons exploser nos budgets d'investissement. C'est plus de 50 millions d'euros que nous allons investir, c'est la plus grande année en matière d'investissement car nous donnons de l'emploi effectivement, nous reversons ces impôts et ils profitent à la richesse locale. Quant à la Rolls, je vous ai dit que je n'acceptais pas les fausses rumeurs. Je n'accepte pas la démagogie car utiliser comme argument contre le Tram qu'il

ne dessert pas tous les quartiers de la Ville, c'est vraiment d'une démagogie rare. Vouloir faire croire que parce que le Tram ne passe pas à Saint-Claude ou à Montrapon, voire même à Saint-Ferjeux c'est parce que l'on n'aime pas ces quartiers, excusez-moi mais qui peut croire cela -Monsieur ROSSELOT, laissez-moi parler- je dis que c'est un mensonge, je dis que c'est de la démagogie. Lorsque la SNCF construit une ligne de TGV, est-ce qu'elle passe dans tous les pays ? Certainement pas, donc arrêtez avec cette démagogie, plus personne ne vous croit. Ce que l'on sait par contre c'est que le Tram sera un axe fort de développement de notre agglomération, que le Tram est un succès à Dijon comme c'est un succès à Reims et que ce sera un succès à Besançon et vous serez le premier à monter dedans et peut-être à réclamer par la suite une seconde ligne. Monsieur ROSSELOT, je vous demande d'élever un peu le débat et d'arrêter avec ce type de propos qui ne sont pas justes. Est-ce que vous croyez que les habitants de cette ville pensent que le Tram pourrait circuler dans toute la ville pour desservir tous les quartiers ? Qui peut croire cela à part vous ? C'est de la démagogie pure et simple.

M. Pascal BONNET : Vous avez vos réponses habituelles tant sur le Tram que sur le budget...

M. LE MAIRE : Eh bien oui, la vérité est toujours la même !

M. Pascal BONNET : Oui enfin la vérité on l'adapte parce que...

M. LE MAIRE : Pas moi Monsieur !

M. Pascal BONNET : ...quand vous parlez de l'eau et de l'assainissement ça n'a rien à voir avec nos impôts locaux. Les efforts de maîtrise budgétaire qu'on demande en matière de fonctionnement...

M. LE MAIRE : Quand je parle des cantines non plus peut-être ?

M. Pascal BONNET : ...les cantines j'entends bien mais l'eau et l'assainissement que vous mettez largement en avant...

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr parce que c'est un exemple de service public !

M. Pascal BONNET : On n'en doute pas, on n'a jamais envisagé de le privatiser mais quand on parle d'impôts locaux, ce n'est pas le sujet donc ne mélangez pas tout !

M. LE MAIRE : Quand je parle des écoles ce n'est pas le sujet non plus ?

M. Pascal BONNET : Je ne parle pas des écoles, je vous réponds sur l'eau et l'assainissement dont vous parlez régulièrement. Personne ici n'a jamais envisagé de privatiser tout ce que vous évoquez, la question n'est pas là. La question est sur une meilleure maîtrise du fonctionnement de la Ville. Vous évoluez vers la mutualisation depuis quelque temps, ça fait longtemps qu'on vous a suggéré de le faire. En matière de communication il y a encore des efforts à faire, en matière d'économie aussi. Ensuite sur le Tram c'est toujours pareil, toujours les mêmes réponses. Vous dites justement qu'on ne peut pas donner le Tram à tous les quartiers, mais c'est cela le problème, c'est pour cela que nous étions plutôt favorables à un équipement beaucoup plus léger et on voit bien de toute façon que maintenant beaucoup d'agglomérations comme la nôtre font ce choix-là qui répond aux besoins des quartiers. Et moi j'ai été frappé au-delà des quartiers parce que l'on est sensé être dans un souci d'équipement de transport en agglomération de voir que dans le document de Besançon 2030, on nous dit que la circulation automobile diminue à Besançon et qu'au contraire elle s'accroît dans la périphérie. Or le Tram va répondre à Besançon, à une partie de Besançon, et la circulation automobile va continuer à se développer dans la périphérie parce qu'il n'y a pas la même volonté politique en matière de transports urbains de périphérie. On voit bien que les haltes ferroviaires du secteur Nord sont en retard. Il n'y a pas de volonté sur le secteur Sud, il n'y a pas d'ambition ferroviaire assez forte donc vous êtes dans un choix qui n'est pas bon et vous devez l'assumer.

M. LE MAIRE : J'assume le choix du Tram mais je vais vous répondre sur un point parce que cela est faux. Quand vous dites que le BHNS va dans tous les quartiers, Monsieur BONNET, mais très amicalement, si, Monsieur BONNET, vous avez dit : nous avons préconisé un mode de transport plus

léger, et à savoir le BHNS, M. ROSSELOT vient de le dire il y a quelques instants, c'est exactement un Tram, la seule chose qui change, c'est qu'il n'y a pas de rails et pas de caténaires au-dessus. Quand vous parlez d'un mode de transport plus souple, vous savez très bien, que cela soit un BHNS ou un Tram c'est la même chose et vous savez très bien que le développement du Tram va être aussi lié à un renforcement de la desserte de l'ensemble de l'agglomération et pas uniquement de la Ville, et cela vous le savez très très bien. Bon j'ai bien compris que vous étiez en période électorale, vous avez même amené un certain nombre de vos amis ce soir que je salue d'ailleurs, vous êtes en pleine campagne électorale, c'est votre droit. Monsieur BONNET, ne prenez pas le mauvais exemple sur Monsieur ROSSELOT, laissez-moi vous expliquer, je suis comme beaucoup d'autres un partisan de la halte ferroviaire et je défends la halte ferroviaire d'Ecole-Valentin que nous allons bientôt ouvrir au mois de mars j'espère et je défends aussi la halte ferroviaire de Miserey et demain la halte ferroviaire des Portes de Vesoul comme j'ai ardemment défendu, entre autres avec Michel LOYAT et la Présidente de Région, le pôle multimodal de la gare Viotte. Alors n'allez pas faire croire à celles et ceux qui nous regardent que nous ne sommes pas préoccupés par les transports dans l'agglomération sur le Nord. Et moi je ne m'intéresse pas qu'au Nord, je m'intéresse aussi au Sud, au plateau et puis à l'Est et à l'Ouest, jusqu'à Dannemarie-sur-Crête et jusqu'à Saint-Vit et de l'autre côté jusqu'à Novillars, Roche-lez-Beaupré et Roulans. Tout ça c'est effectivement quelque chose que nous avons ensemble, une vision commune mais de grâce, ne faites pas croire que je ne suis pas intéressé par la halte d'Ecole-Valentin. Vous savez très bien que j'en suis un fervent défenseur et qu'elle verra bientôt le jour. Voilà ! Après vous allez éternellement venir me reparler du BHNS ; la réponse sur le BHNS vous l'aurez en janvier car je vais inviter quelqu'un à Besançon et vous verrez qu'entre BHNS et Tram il y a peut-être des voix que vous allez pouvoir entendre, ce seront des voix amies à vous. Attendons donc janvier, soyons patients.

M. Jean-Marie GIRERD : Merci Monsieur le Maire. Je ne suis pas en campagne électorale...

M. LE MAIRE : Moi non plus !

M. Jean-Marie GIRERD : J'avais fait la demande en janvier 2011 et en janvier 2012 d'avoir un peu l'impact de ce que vous évoquez parce que je crois aux chiffres et aux données factuelles et je voudrais savoir l'impact pour un ménage bisontin ou un ménage monoparental de ces décisions en terme de budget sur l'eau et sur un certain nombre de choses sur le budget moyen d'un ménage bisontin, je n'ai toujours pas eu les données par rapport à mes demandes. D'autre part les éléments qu'évoquait Jean ROSSELOT sur les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la strate, 1 421 € par rapport à 1 330 € et aussi relatif au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 128 % par rapport à une moyenne de la strate de 110 % ne concernent pas les budgets annexes, ils concernent le Budget Primitif, ça c'est un petit point à préciser. Enfin je dirai que quand on dit à un moment donné «j'ai un service public de qualité», il est certain que c'est une déclaration d'intention. Par contre c'est simplement nos concitoyens qui peuvent percevoir effectivement si ce service est de qualité. Voilà tout ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE : Je suis entièrement d'accord avec vous. D'ailleurs vous savez qu'il y a régulièrement des enquêtes de satisfaction et que la qualité du service public à Besançon est reconnue.

M. Jean ROSSELOT : J'ai simplement dit que si j'étais un lycéen, un salarié d'entreprise, un fonctionnaire qui travaille au centre-ville, une ménagère qui habite les quartiers que j'ai cités tout à l'heure, depuis Les Torcols jusqu'à Saint-Ferjeux, je me sentirais discriminé. Oui je dis un lycéen, un salarié d'entreprise ou une, eh bien oui parce que les ménagères ça fait leurs courses aussi... Je répète, puisque Catherine THIEBAUT veut absolument me faire répéter, que si j'étais un lycéen ou un collégien ou un salarié d'entreprise ou un fonctionnaire ou un ménager ou une ménagère qui va faire ses courses le samedi...

M. LE MAIRE : C'est mieux ! Vous progressez Monsieur ROSSELOT !

M. Jean ROSSELOT : ...habitant Les Torcols, habitant Montrapon, habitant Saint-Claude, habitant Saint-Ferjeux, habitant Les Tilleroyes, je me sentirais discriminé. Et c'est la raison pour laquelle Jean-Luc BOHL, Président de l'Agglomération de Metz, a changé son fusil d'épaule sur ce seul motif qu'il fallait que le bus rapide, parce que le Tram c'est le bus rapide aussi, le bus rapide c'est un Tram, le BHNS c'est un bus rapide pour parler clair, il fallait qu'à Metz le bus rapide soit accessible à tous les publics, à

tous les concitoyens de Metz alors qu'à Besançon une partie des Bisontins aura la Rolls et les autres n'auront rien. C'est la première grande discrimination que vous opérez. La deuxième grande discrimination que vous opérez se situe par rapport aux gens qui de toute façon seront obligés de continuer à prendre leurs voitures, notamment pour aller travailler, c'est à peu près la moitié, 50 % de nos concitoyens, et le plus drôle c'est que 25 % seulement de nos concitoyens, ça fait rire mais je vais quand même dire ceci...

M. LE MAIRE : Non, ça ne me fait pas rire, ça me ferait plutôt pleurer !

M. Jean ROSSELOT : ...simplement un quart de nos concitoyens qui vont travailler, seulement, utilisera le Tram, ça veut dire que ceux dont le prélèvement se fait sur leurs salaires pour payer le Tram sont ceux qui ne pourront pas le prendre.

Moi Maire je réparerai ces inégalités et la première chose que je ferai pour réparer ces inégalités, un exemple, je supprimerai les 7 scandaleux ensembles de feux tricolores de la Place Leclerc. Pour ceux qui seront les 50 % de nos concitoyens qui seront encore obligés de prendre la voiture, j'aménagerai des souterrains comme sur le périphérique au bout de la rue de Vesoul...

M. LE MAIRE : Ça promet !

M. Jean ROSSELOT : ...pour que ceux, les 50 % qui ne tireront aucun avantage du Tram puissent un petit peu se sentir eux aussi considérés et aidés, voilà ce que je ferai le lendemain de mon élection de Maire !

M. LE MAIRE : Vous venez bien de nous confirmer que vous êtes en campagne, c'est votre droit. Devant de tels propos je reste quand même coi parce que le Maire de Metz que je connais bien, qui est un de mes amis, m'a expliqué que pour le BHNS à Metz il va utiliser les mêmes voies qu'un Tram et je vous le répète, le BHNS ne va pas desservir tous les quartiers de Metz. Je vais vous dire, la meilleure réponse, Monsieur, je vous invite le 14 janvier quand Mme le Maire UMP d'Avignon, Marie-Josée ROIG, va venir à Besançon, elle qui a fait le même choix que moi, pour que je lui explique comment on doit faire un Tram et je vais expliquer à Mme ROIG qui est votre amie, qui est une dame fort respectable que j'ai eue plusieurs fois au téléphone pourquoi effectivement on a fait un Tram. Non Monsieur ROSSELOT vous n'avez plus la parole. A Toulon je vous ai déjà répondu, c'est le même nombre de kilomètres que nous et quasiment le double du prix alors arrêtez avec cela ! Je crois que vous voulez désinformer mais celles et ceux qui nous regardent ont très bien compris quelles étaient vos manœuvres. Le BHNS ne dessert pas plus les quartiers qu'un Tram, c'est pareil. Cela dit pour être objectif, je ne suis pas sûr qu'à Avignon mes amis ne tiennent pas le même discours que vous, ce n'est pas impossible, en tout cas ce que je vous dis c'est que Mme ROIG viendra à Besançon, vous pourrez venir la saluer, je vous inviterai et vous pourrez lui faire vos remarques ! Mais qu'est-ce que vous avez mangé ce soir Monsieur ROSSELOT ? Calmez-vous, je suis calme moi.

M. Jean ROSSELOT : Je suis calme, je suis radieux.

M. LE MAIRE : Eh bien qu'est-ce que ça doit être quand vous êtes énervé !

M. Pascal BONNET : On va peut-être inviter les socialistes avignonnais à venir débattre aussi puisqu'apparemment ils sont d'accord avec nous !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le sujet !

M. Pascal BONNET : ...parce que je veux dire que si on est sur ces débats-là on peut inviter aussi les élus de Belfort...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui les lance ces débats !

M. Pascal BONNET : ...je voudrais revenir justement à ce que vous disiez. Je ne pense pas être en campagne électorale parce que je dis des choses que j'ai déjà dites ou alors je le suis en permanence

comme vous d'ailleurs. Je ne doute pas qu'il y ait une volonté ferroviaire mais je n'en vois pas beaucoup les réalisations. La CAGB n'a pas assez d'exigence, la Région dit qu'elle va avancer en la matière mais ce que je constate c'est que la dernière halte ferroviaire qui a été inaugurée dans le territoire de l'Agglomération c'est à Morre et c'était l'exécutif dirigé par Jean-François HUMBERT en 2003, donc ça va bientôt faire dix ans.

M. Frank MONNEUR : Comme beaucoup de mes collègues je pense, je suis révolté par l'outrance des propos de Jean ROSSELOT, comme souvent, mais ce qui me révolte encore plus, à force de répétitions, c'est le terme «train de vie» employé par Jean ROSSELOT dans son introduction. Ce train de vie laisserait supposer que chaque euro dépensé par la Ville de Besançon n'est pas dépensé de façon utile mais plutôt de façon futile et j'aimerais que Jean ROSSELOT nous explique à un moment donné ce qu'il entend par «train de vie» puisque que c'est répété conseil après conseil. Donc Jean ROSSELOT laisserait entendre effectivement qu'il faut peut-être donner moins de subventions aux associations de quartiers, aux maisons de quartier, aux clubs sportifs amateurs, dans le domaine culturel, dans le domaine de l'action sociale, dans le domaine de la Petite Enfance et bien d'autres, donc expliquez-nous Jean ROSSELOT ce que vous entendez concrètement...

M. LE MAIRE : Pas ce soir !

M. Frank MONNEUR : Pas ce soir mais il nous fera la liste peut-être pour la prochaine fois avec des exemples précis, avec des chiffres précis, j'aimerais savoir ce qu'il entend par «train de vie».

M. LE MAIRE : Je ne donne plus la parole. Simplement ce que je veux dire c'est qu'ici nous avons un «train de vie» très modeste, nous en sommes heureux, nous ne vivons pas dans le «bling-bling» ni dans le plaqué or. Nous vivons dans la modestie mais avec une qualité de service public pour les Bisontines et les Bisontins et même si c'est vrai que le Tram ne passe pas partout, c'est vrai aussi qu'on paye tous les crèches même si on n'a plus d'enfants en bas âge, qu'on paye tous aussi pour les résidences de personnes âgées même si on a des enfants en âge scolaire, on paye tous aussi pour le Théâtre, pour la culture, pour le sport, même si on n'est pas forcément amateur d'opérette, d'opéra ou de match de foot. Ça, ça s'appelle aussi la vie en collectivité.

M. Jean-Marie GIRERD : Nous voterons contre cette Décision Modificative n° 3.

M. LE MAIRE : Vous voterez contre, je crois que c'est logique. Alors que ceux qui votent contre lèvent la main ! Monsieur ROSSELOT vous levez la main ? Merci. 5. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 4. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre - 4 abstentions), décide d'adopter cette décision modificative n° 3 de l'exercice 2012 par chapitre et par nature de manière globale.

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 42

Nombre de procurations de vote : 10

Nombre de suffrages exprimés : 52

Votes :

Pour : 43

Contre : 5

Abstentions : 4

Date de convocation : 19 novembre 2012.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.